



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 28/01/20

Reçu en Préfecture le : 31/01/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 janvier 2020
D - 2020 / 7

Aujourd'hui 27 janvier 2020, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Excusés :

Madame Anne WALRYCK, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE

Convention d'objectifs multipartite entre la Ville de Bordeaux, l'Etat, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle Aquitaine et l'association Chahuts. Autorisation. Signature

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le prolongement du travail mené en 2017 pour la rédaction d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association Chahuts et la Ville de Bordeaux, les partenaires institutionnels historiques ont décidé de formuler une convention commune avec l'association, rejoignant ainsi la démarche de la Ville de Bordeaux.

Chahuts est un opérateur singulier installé dans le quartier Saint-Michel. L'association œuvre ainsi pour la reconnaissance et la professionnalisation du milieu des arts de la parole dans toute sa pluralité, par un vrai travail avec et autour des habitants et du public. Le cœur de mission de cette association est de promouvoir et développer la connaissance, la création et la diffusion des arts de la parole dans un large spectre, tant par l'organisation du festival *Chahuts*, que par l'accueil d'artistes en résidences de création, tout au long de l'année.

Chahuts allie pertinence artistique et travail avec les populations dans une dimension à la fois culturelle et sociale. Plus qu'un travail de proximité, Chahuts crée du lien entre artistes, professionnels de la culture et structures relais dans les quartiers.

Cette nouvelle convention de quatre ans (2020-2023) répond aux objectifs définis dans le Document d'orientation culturelle, dans le Pacte de cohésion sociale et territoriale et dans le plan pour l'Équité culturelle.

Elle a été établie entre l'association Chahuts et les partenaires institutionnels : l'Etat-Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux.

Cette convention est le fruit d'un échange fructueux entre les services de la Direction de la cohésion sociale, les services de la Direction générale des affaires culturelles, les différents services culturels et de cohésion sociale des autres partenaires, et les dirigeants de l'association Chahuts. La convention marque une nouvelle étape dans l'engagement des parties à travailler de façon transversale et en complémentarité. Celle-ci précise les conditions d'un partenariat pour une durée de quatre ans. Elle définit également les engagements des parties afin de soutenir les activités et projets de cette association.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL-SIEL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 27 janvier 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT



CONVENTION D'OBJECTIFS ASSOCIATION CHAHUTS

2020– 2023

PREAMBULE

Depuis sa création en 1992, l'Association Chahuts se définit comme un opérateur qui porte un **projet artistique, culturel et de développement social** lié à une discipline artistique, les arts de la parole, et à la mise en place de projets de territoire, grâce au soutien de l'État et des collectivités territoriales, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, le Conseil Départemental de Gironde et le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine.

Depuis 1992, l'association Chahuts construit un projet artistique et humain en plein cœur du quartier Saint-Michel, terre d'accueil et de mixité dans le centre historique de Bordeaux. Depuis deux ans, elle développe son action dans d'autres quartiers politiques de la Ville du territoire. L'association œuvre à **la lisière du champ artistique et du champ social**, elle recherche de nouveaux modes opératoires à la croisée de l'éducation populaire et du domaine culturel, dans le souci de la **dignité des personnes**.

Le travail de Chahuts est lié aux **patrimoines culturels humains et architecturaux** et s'adapte au contexte dans lequel il évolue. Le projet est attaché à un territoire, à des personnes, à un urbanisme, à des associations spécifiques, etc.

L'engagement de l'association dans la discipline artistique des arts de la parole se concrétise à plusieurs endroits : programmation, expérimentations artistiques, projets contextuels, enquêtes... auprès de différents publics. Elle se décline au travers d'un projet artistique de territoire, **la fabrique** et d'un **festival annuel**. La direction artistique du projet est assurée par la directrice de l'association Chahuts.

Le projet de l'Association Chahuts témoigne de la cohérence d'un projet culturel qui passe par la synergie d'une exigence artistique et d'une même exigence dans l'engagement auprès des personnes.

CADRE DES PARTENARIATS PUBLICS

Etat – Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine

Considérant les orientations de la politique du Ministère de la Culture relatives au soutien à la création et à la diffusion artistique, aux structures qui en ont la charge et qui présentent un projet d'intérêt général au service du plus grand nombre et des territoires ;

Considérant que ce soutien inclut, au-delà des aides aux labels et réseaux nationaux, les acteurs culturels qui jouent un rôle structurant, en termes d'accompagnement des équipes artistiques et de lien aux territoires et à leurs habitants ;

Considérant les orientations du Ministère de la Culture priorisant l'éducation artistique et culturelle et plus généralement les actions en faveur de la jeunesse et des populations, dans l'ensemble de son intervention, auprès des structures artistiques et culturelles et des collectivités territoriales ;

Dans ce cadre, l'État souhaite privilégier et structurer son soutien sur les objectifs suivants :

- Contribuer au soutien des équipes artistiques indépendantes dans leur travail de création et de diffusion,
- Soutenir une meilleure diffusion des formes et des disciplines souvent insuffisamment valorisées,
- Veiller à l'aménagement culturel du territoire et proposer aux publics les plus larges et les plus variés une action culturelle et une diffusion artistique de qualité
- Garantir le respect de l'égalité et de la diversité.
- Promouvoir la participation de tous à la vie culturelle et artistique,
- Soutenir des démarches d'action culturelle actives et inventives.

Considérant que le projet présenté par l'association Chahuts participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction et de son équipe à :

- Apporter un soutien significatif à des équipes artistiques, notamment celles du territoire d'implantation, par l'apport de moyens humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements) ;
- S'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues ;
- Porter une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public ;
- Prendre en compte l'évolution des pratiques ;
- Proposer une programmation et une action culturelle innovante qui allie les exigences de la création à celles de l'implication de toutes les populations du territoire ;
- Impulser ces actions culturelles particulièrement dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle, et auprès des personnes, qui pour des raisons sociales, économiques, géographiques ou physiques sont éloignées de l'offre et des références artistiques proposées par la programmation ;

Région Nouvelle-Aquitaine

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle en faveur des expressions artistiques dans toutes leurs diversités en visant à : développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à rendre l'offre artistique et culturelle accessible à tous, valoriser le patrimoine culturel régional, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, accompagner les politiques d'éducation et de médiation artistique et culturelle et structurer une politique publique concertée en faveur des langues régionales.

Considérant que la Région s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : contribuer à l'aménagement des territoires en soutenant et développant leurs atouts, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

Considérant à ce titre que la Région est attachée au projet artistique et culturel de Chahuts construit autour d'une ouverture sur la ville, d'une programmation pluridisciplinaire, d'un soutien de la création et de la recherche d'une diversification des publics par des actions culturelles, avec une forte attention portée au jeune public en territoire politique de la ville et dans une démarche d'ouverture aux droits culturels.

Ainsi, la Région porte une attention particulière aux engagements de Chahuts dans les domaines suivants :

- Sa contribution à l'attractivité des territoires notamment prioritaires ;
- Son soutien à la diversité des expressions culturelles et à l'inclusion dans la vie locale favorisant les occasions de rencontre et de partage et contribuant à l'aménagement équilibré et durable du territoire ;
- Son soutien à la création régionale notamment par l'accueil en résidence, principalement de longue durée, l'achat voire le pré-achat ;
- L'établissement de coopérations fortes et de partenariats dynamiques avec les autres structures notamment celles du secteur du spectacle vivant, tant à l'échelle de la métropole bordelaise que régionale ;
- La prise en compte, dans le cadre de l'action culturelle, des publics prioritaires aux yeux de la Région (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes des missions locales et en formation professionnelle...).

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique.

Conseil Département de la Gironde :

Considérant l'adoption par le Conseil Départemental de la Gironde d'une politique territoriale Gironde 2033 et sa déclinaison en pactes territoriaux, sa politique culturelle s'inscrit dans le cadre des chefs de filât des solidarités humaines et territoriales, d'autonomie et de développement social.

Considérant que la politique culturelle du Conseil départemental de la Gironde se décline autour des quatre orientations que sont l'accessibilité aux pratiques artistiques et culturelles, le soutien à la vie artistique et culturelle des territoires, la lecture et les coopérations numériques, les patrimoines culturels.

Considérant que l'association Chahuts et son programme d'action participent des orientations départementales en faveur des territoires, des professionnels du spectacle vivant et des populations, Considérant l'engagement du conseil départemental dans une politique de développement social dont il assure le chef de filât,

Considérant que sa politique de développement social s'appuie sur le développement des ressources favorisant la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions sur les territoires et contribuant à l'inclusion, au développement des liens sociaux et au vivre ensemble et ce , en complémentarité de l'action des services des Maisons du Département des solidarités dans l'accompagnement des familles et personnes ,

le Département de la Gironde soutient l'association en tant que lieu de programmation d'artistes professionnels dans un principe de diversité culturelle :

- offrant des espaces d'expérimentation aux artistes (création contextuelle, résidences) et intégrant les spectateurs aux démarches de création
- mettant en oeuvre des actions d'éducation artistique et culturelle
- accompagnant populations et publics fragiles éloignés de l'offre culturelle sur le quartier St Michel et sur d'autres quartiers prioritaires de l'agglomération bordelaise
- mettant en oeuvre une démarche de développement social à travers des projets artistiques participatifs en y associant les publics en situation de vulnérabilité sociale et en collaborant avec les services des Maisons du département des solidarités de Bordeaux , dont celle de St Michel ".

Bordeaux Métropole

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence spécifique de « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires de la métropole » telle que définie par délibération n° 2011-0778 du 25 novembre 2011 et adoptée par délibération n°2015/332 du 26 juin 2015, Bordeaux Métropole soutient les manifestations d'intérêt métropolitain.

Considérant la reconnaissance par Bordeaux Métropole de la culture comme un élément déterminant de l'attractivité des grandes agglomérations européennes, du sentiment d'appartenance de leurs habitants et de leur cohésion territoriale.

Considérant que le projet de l'association Chahuts :

- vise au rayonnement artistique et culturel de la métropole,
- touche un public très large sur différents lieux et quartiers de l'agglomération,
- contribue à la circulation des habitants et des projets entre les communes de la métropole bordelaise.

Considérant que le festival Chahuts constitue un point d'ancrage de cette politique publique en contribuant pleinement aux critères qui définissent l'intérêt métropolitain des manifestations, à savoir :

- le développement économique du territoire,
- la cohésion sociale de l'agglomération,
- la cohésion territoriale et la création d'une « identité métropolitaine »,
- l'image, l'attractivité et au rayonnement de l'agglomération.

Ville de Bordeaux

Il est entendu que les projets de l'association Chahuts rentrent en cohérence avec les ambitions énoncées dans le Document d'Orientation culturelle, le Pacte de Cohésion Sociale / Contrat de ville et le plan en faveur de l'Équité culturelle et répondent aux objectifs suivant :

- Donner l'envie de culture à tous
- Favoriser la création et l'innovation
- La culture facteur d'attractivité et de rayonnement
- Améliorer la visibilité de l'offre culturelle et travailler l'accessibilité pour tous, notamment grâce à la médiation et les actions éducatives
- Favoriser la culture « hors les murs » en s'appuyant sur les initiatives des habitants et structures locales pour plus « d'interculturalité »
- Préserver la diversité et les dynamiques culturelles, créant le sentiment d'appartenance au quartier.

Considérant que le projet présenté par l'association Chahuts participe de cette politique, la Ville de Bordeaux vise les orientations suivantes, compte tenu de la capacité de sa direction et de son équipe à :

- Participer à la dynamique et à l'identité territoriale du quartier, en étant attentif aux nouvelles associations et à la pérennisation des partenariats
- Contribuer à la création artistique contemporaine, par la diffusion de spectacles et la production de projets contextuels In Situ, en participant au projet culturel municipal dans toutes ses caractéristiques et notamment à la mise en œuvre de saisons culturelles.
- Identifier et accompagner l'émergence artistique
- Mettre en place des résidences d'artiste pour favoriser des interactions avec les habitants de quartiers
- Construire, en fonction des projets, des partenariats avec les opérateurs culturels, éducatifs et sociaux du territoire
- Organiser et développer un festival, temps fort accessible au plus grand nombre et qui investit différents lieux : salles dédiées ou non aux spectacles et expositions, espace public, lieux insolites...
- Valoriser dans les projets développés l'expression, la créativité, les savoirs et les compétences des habitants, dans la lignée des droits culturels
- Proposer des projets implicatifs, favorisant l'interaction entre professionnels, artistes, amateurs et habitants

- Favoriser la mixité sociale, générationnelle, culturelle, géographique... notamment par la diversité des partenariats établis. Parallèlement, les propositions artistiques « jeune public » développées dans le projet de Chahuts, constituent une ambition importante qui rejoint les orientations du projet culturel de la ville de Bordeaux.
- Permettre l'accessibilité des actions dans de multiples facettes : tarifaire, géographique, physique, culturelle, linguistique...

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

ARTS DE LA PAROLE

Les arts de la parole sont définis comme discipline artistique liée aux écritures et aux formes artistiques en adresse directe au public (conte, arts du récit, littérature, théâtre, slam, chanson, art sonore, poésie sonore, conférences...) mais aussi comme rapport au monde : l'art de faire circuler la parole, l'art de l'écouter, la récolter, la mettre en valeur ou l'analyser. Donner à entendre des récits, donner à voir des spectacles, mais aussi donner la parole à chacun pour inventer une relation à l'autre, se mettre au service des diversités de points de vue, de cultures, de mode de vie... Il s'agit de tenter d'ouvrir des espaces de remise en question de ce qui paraît établi. Des espaces, à la fois intimes et publics, de (re)construction de l'auto-estime et de l'esprit critique, nécessaires pour tous.

DROITS CULTURELS

Les droits culturels sont les droits des personnes - et sans aucune discrimination - de choisir, d'exprimer et de vivre leur identité culturelle. Cela suppose la possibilité pour elles d'accéder aux ressources culturelles qui sont nécessaires à leur processus d'identification tout au long de la vie. Les droits culturels remettent les personnes au centre et défendent l'idée que chaque personne est porteuse d'une culture qu'elle s'est elle-même constituée au travers de multiples références culturelles. Ils posent la nécessité d'une reconnaissance réciproque des personnes et encourage le développement de leurs capacités et le partage de leurs ressources.

COOPERATION

Du latin « Cum » (ensemble, avec) et « operare » (agir) ou « opus » (œuvre), la coopération peut se définir comme l'action de participer à la construction mutuelle d'une œuvre commune. Elle instaure une responsabilité partagée où chacun à quelque chose à faire qui relève de sa compétence et qui enrichit l'autre. Elle demande tout autant à chacun d'exprimer clairement ses missions et ses enjeux que de définir ensemble l'intérêt général commun. Car coopérer c'est penser les articulations sur le mode non pas de l'interdépendance mais de l'interaction où chacun occupe une place en équivalence dans le projet. On parle alors d'une « constellation archipélique » qui n'est pas sans obliger chacun à se décaler lui-même.

PATRIMOINE CULTUREL

« Le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux, (...) constituant dans leur ensemble une source partagée de mémoire, de compréhension, d'identité, de cohésion et de créativité. Le patrimoine culturel forme une communauté patrimoniale se composant de personnes qui attachent de la valeur à des aspects spécifiques du patrimoine culturel qu'elles souhaitent, dans le cadre de l'action publique, maintenir et transmettre aux générations futures ». Convention de Faro sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Conseil de l'Europe, 2005)

ARTICLE 2.1 : OBJECTIFS GENERAUX

La présente convention d'objectifs implique un partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales signataires et l'association Chahuts pour assurer les missions de service public ci-après dans une bonne utilisation des deniers publics.

Mission artistique :

- Mettre en lumière de la diversité des formes esthétiques des ARTS DE LA PAROLE considérés comme un endroit transversal, d'ouverture et de lien avec et entre les gens. Les arts de la parole non comme un secteur mais une dimension d'exploration et d'émergence.
- Soutenir la création pour des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, par de la diffusion et des résidences : résidences de création pendant le festival et résidences longue durée liées à la Fabrique. mettant en œuvre voire inventant des modes de production atypiques qui mêlent artistes, populations et professionnels de différents secteurs (contexte territorial, démarche qui fait œuvre, modèle économique) et des temps de rencontre et de mises en partage entre artistes d'ici et d'ailleurs (formels ou informels/conviviaux).
- Proposer un point de vue artistique sur la création dans le champs des ARTS DE LA PAROLE et de l'art dans l'espace public.

Mission sociale :

- Favoriser la participation des personnes et de leur gouvernance localisée à la construction de projets artistiques et culturels écrits par des artistes à partir d'un contexte et par l'expression de leur PATRIMOINE CULTUREL. Une attention spécifique est portée aux pratiques culturelles notamment en amateur et/ou bénévoles.
- « Faire humanité ensemble » et reconnaître l'égalité des personnes au regard des DROITS CULTURELS. Valoriser la diversité et les droits culturels
- en développant et en diffusant des projets artistiques participatifs menés au cours d'ateliers avec les habitants des quartiers populaires et en participant ainsi au recul de l'invisibilité sociale des populations en situation de vulnérabilité sociale.
- mettre en valeur la liberté d'expression des personnes et la diversité de leurs pratiques culturelles, favoriser l'expression artistique en mettant en lumière des PATRIMOINES CULTURELS peu ou mal représentés dans la sphère publique,
- en déconstruisant les hiérarchies culturelles habituelles, réhabilitant des savoirs, des activités, et des subjectivités que les normes sociales ont relégués à la périphérie des connaissances,
- en faisant de la création et de la poésie un outil d'appropriation inclusif, favorisant la mixité sociale.

Mission territoriale

- Mettre en valeur des espaces publics et des PATRIMOINES CULTURELS, en s'appuyant sur l'ancrage de Chahuts dans le quartier Saint-Michel, quartier prioritaire au titre de la politique de la ville. Développer une action territoriale dans d'autres quartiers prioritaires du territoire.
- Favoriser la permanence artistique des ARTS DE LA PAROLE au-delà du Festival Chahuts et tisser leur implication à l'échelle des quartiers comme comme à celle de la ville de Bordeaux, de la métropole bordelaise, du département, de la région.
- Inscire l'association dans les réseaux à l'échelle nationale ou internationale.

Responsabilité professionnelle

- Soutenir l'emploi artistique et culturel.
- Générer et favoriser la COOPERATION entre réseaux et équipements culturels existants et inventer des ponts intersectoriels entre champs artistiques, culturels, socio-culturels, éducatifs, socio-éducatifs,
- Etre attentif aux relations humains-nature et aux enjeux de transition environnementale.

ARTICLE 2.2 : OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Programmer des artistes professionnels par l'achat de spectacles, à l'occasion du festival annuel Chahuts et à travers d'autres projets et actions, avec une attention particulière aux jeunes artistes et à la création, en lien avec un programme annuel d'action culturelle et de médiation
- Soutenir de manière pérenne des équipes artistiques professionnelles, pour un temps de travail long sur le territoire (présence artistique d'au moins trois semaines ou une logique de récurrence) et une mise en visibilité lors d'un temps fort du festival
- Articuler un sujet spécifique lié à des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville avec un projet artistique, en veillant à la circulation des personnes entre ces territoires.
Offrir aux artistes un espace d'expérimentation (création contextuelle, laboratoire de recherche, résidence).
- Etablir une COOPERATION à différents niveaux : entre les collectivités publiques, entre les structures d'un territoire (culturelles, sociales, économiques), entre/avec les personnes associées (bénévoles, habitants, etc.), selon la cartographie évolutive des partenaires en **Annexe 1** (cartographie évolutive, version de 2019).
- Mettre en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle, articulées à la Fabrique et au Festival, dans une logique d'expérimentation.
- Elargir les possibilités pour les personnes vivant sur un territoire d'accéder à des ressources artistiques dans le cadre de parcours culturels élaborés avec elles et notamment à travers des actions de médiation.
- Mettre en œuvre des projets participatifs en y associant des publics en situation de vulnérabilité sociale, favoriser des processus de création horizontaux entre artistes et participants.
- permettre à des artistes au cours de leurs résidences de se nourrir des contextes sociaux et culturels.
- Développer le rayonnement du projet à l'échelle nationale par la programmation et les partenariats.

ARTICLE 3 : CADRE D' ACTIONS

Chahuts met en œuvre un projet annuel qui s'articule selon deux axes : un programme de résidences artistiques de territoire, intitulé la Fabrique et un Festival année, point d'orgue de l'année. Les artistes qui interviennent au titre de la Fabrique et des projets d'éducation artistique et culturelle se retrouvent dans la programmation du Festival, ainsi que les créations participatives issues de la Fabrique.

A/ Le festival :

Une programmation exigeante et implicative

La programmation du festival Chahuts se décline en spectacles, commandes in situ, projets participatifs, spectacles en diffusion et rencontres-débats. Plus qu'une compilation de spectacles, il s'agit de proposer des expériences à vivre. Les artistes sont invités pour éveiller l'imaginaire et la sensibilité des participants, décaler les regards, révéler le territoire, inciter les habitants à se raconter. Construire un parcours alliant recherche artistique et enjeux de société, où le public ne se contente pas de consommer et où les spectateurs sont impliqués. Une attention particulière est portée aux artistes de la région Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'aux artistes d'envergure nationale ou internationale.

Fête populaire et cohésion sociale

« L'esprit de Chahuts » évoque l'indiscipline, l'ouverture, la parole libre, l'inventivité, ainsi que l'esprit de fête propre à l'énergie de ses acteurs. Implantée dans le centre d'animation Saint-Michel, l'association œuvre à la lisière du champ artistique et du champ social, elle recherche de nouveaux modes opératoires à la croisée de l'éducation populaire et du domaine culturel, au plus proche des habitants. Ses actions se frottent aux différences, cherchent à tisser des liens vivants, favorisent l'expression de tous et aiguissent

chaque jour l'amour du risque, de l'invention et de l'exigence. Les animateurs du centre d'animation sont impliqués dans la construction des propositions de la Chahute, le QG du festival.

Espace public et espaces non dédiés

Le festival propose des moments de spectacles et de rencontres artistiques dans des salles de spectacle partenaires, mais aussi dans l'espace public : la rue, les parcs et jardins, les places... et bien d'autres lieux de vie, non dédiés à l'art. Chahuts fait feu de tout lieu, trouve les endroits de rassemblement, de spectacles dans ou hors les murs, noue des liens avec des partenaires et les réinvente pour chaque édition. La contrainte du nomadisme est aussi une chance, celle d'investir les espaces, les lieux de vie intimes ou publics et, ce faisant, d'être au plus près des questions urbaines, de la relation des habitants à leur environnement.

B/ La Fabrique : un projet culturel de territoire

Présence artistique dans des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ou autres territoires ciblés

Celle-ci prend la forme d'invitations faites autour d'une thématique à une équipe artistique en résidence dans un quartier. Ces créations in situ s'étalent sur des périodes de 2 ans, avec des temps de travail permettant une immersion des équipes. Elles se déploient à Saint-Michel et dans d'autres quartiers prioritaires simultanément, afin de favoriser les échanges de publics et d'écrire un récit urbain étendu à l'échelle de la ville ou de l'agglomération. Ils peuvent avoir des points d'ancrage hors de la ville de Bordeaux, dans la métropole ou le département.

Ecritures contextuelles

Les projets invités par Chahuts portent une attention particulière au territoire - souvent, ils sont même écrits et créés spécifiquement pour et avec ce territoire. Ces écritures, que l'on appelle "contextuelles" - car en lien direct avec l'environnement où elles émergent - prennent des formes artistiques et esthétiques variées (création sonore, plastique, théâtrale, chorégraphique...). Elles révèlent des lieux, des personnes, des pratiques et des histoires qui font notre quotidien et que les artistes nous conduisent à voir autrement, au travers de leur regard sensible sur le monde. Les résidences peuvent prendre la forme de commandes, productions ou coproductions, en fonction des parcours artistiques de artistes choisis.

Implication des personnes habitant sur le territoire

Les résidences impliquent les habitants dans leurs processus dès le début et donnent lieu à des restitutions publiques. Elles sont le fruit d'une invitation faite par Chahuts, en lien avec les problématiques sociales, économiques du territoire, son actualité et sa mythologie. Ces créations sont accompagnées par l'équipe de Chahuts, formée aux outils de l'éducation populaire. Cela se concrétise par des permanences de l'équipe, qui vient au contact direct des gens, en complément des interventions plastiques (construction d'architectures éphémères ou collages grandeur nature), des formes théâtrales, musicales, des objets de collectes de paroles (films, créations sonores, récits)...

C/ Projets artistiques en partenariats

En dehors des projets de Fabrique ou de la période du festival, Chahuts peut être amené à proposer une programmation ainsi qu'une démarche liée aux ARTS DE LA PAROLE, qui peut se décliner dans la métropole bordelaise. Ainsi, tout au long de la saison, des partenariats ou coréalizations avec d'autres opérateurs culturels ou sociaux pourront être mis en place pour inventer des événements ou des projets de fond dans ce champ artistique (FAB, Saison Culturelle de la Ville de Bordeaux, Eté métropolitain, Espaces naturels sensibles départementaux, Maison départementale des Solidarités, bibliothèques de Bordeaux et d'autres partenaires des champs social et culturel dans leur diversité).

ARTICLE 4 : RESULTATS ATTENDUS ET EVALUATION

L'évaluation du projet ou des actions auxquels les partenaires publics ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre les signataires, selon un tableau de bord à co-construire au regard des objectifs.

En plus du bilan établi à l'issue de chacune des années écoulées, des bilans devront être fournis trois à six mois avant le terme échu de la convention, comprenant :

- Note d'évaluation rédigée par l'association sur ses activités et la réalisation de ses objectifs tels que décrits dans la convention : difficultés rencontrées, objectifs atteints ou pas, explication des contextes...
- Retours effectués par les partenaires publics, à partir de la note proposée : comportant notamment une analyse du volume d'activités du bénéficiaire, de la qualité des propositions, points forts et points faibles. Les partenaires publics pourront compléter ces retours par des observations de terrain.

En complément, Chahuts s'engage à animer des instances et élaborer des outils facilitant la lisibilité et l'évaluation des actions réalisées, en encourageant la participation des publics ciblés dans ces différentes démarches d'évaluation.

Les cosignataires s'engagent à ouvrir un chantier de réflexion visant à améliorer les indicateurs d'évaluation du projet en termes d'impacts (territoires, populations, économie, bien être...).

ARTICLE 5 : GOUVERNANCE

La gouvernance est réalisée par l'intermédiaire de :

- ☒ un Comité de pilotage, au moins une fois par an, avec les élus (au moment du bilan et de la projection des suites
- ☒ un Comité technique, au moins une fois par an
- ☒ Groupes projet (en fonction des projets)

Composition du Comité de pilotage et son rôle :

Le comité de pilotage comprend notamment les membres signataires de la convention ou leurs représentants, selon l'Annexe 3. Ce comité pourra éventuellement inviter ponctuellement des personnes qualifiées et ressources présentant un intérêt dans la logique du projet développé. Il prendra acte de l'évaluation réalisée par l'association et validera le projet de l'année à venir sur la base d'une présentation d'un document d'orientation et d'un budget.

Ce projet s'appuiera sur une analyse partagée avec les partenaires financiers, en fonction des cofinancements annuels dédiés à la faisabilité des actions.

Cette réunion sera complétée par au moins un comité technique, pour faciliter le suivi, et d'autres réunions si nécessaires.

ARTICLE 6 – LES ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

L'association Chahuts s'engage à mettre en œuvre le projet de la présente convention 2020-2023 par la réalisation des objectifs spécifiques précités. Elle mobilisera des moyens nécessaires à la réalisation de ces objectifs.

Les collectivités publiques signataires de la présente convention s'engagent à mobiliser leurs services et organismes associés, pour accompagner la mise en œuvre du projet de la présente convention 2020-2023.

Elles s'engagent pour une durée de 4 ans à soutenir l'association Chahuts, notamment en matière financière, en accord avec les objectifs précités, sous réserve de l'inscription des crédits à leurs budgets annuels.

ARTICLE 7– MODALITES FINANCIERES

La présente convention d'objectifs ne définit pas les engagements financiers qui feront l'objet de conventions financières annuelles, conclues avec chacune des collectivités partenaires au regard du projet actualisé. Les objectifs spécifiques mentionnés dans cette convention sont toutefois soumis à un modèle économique. Si les conditions financières ne sont pas réunies, les objectifs devront être reconsidérés. Toutefois, à titre indicatif sont listés ici les engagements financiers des partenaires publics pour l'exercice 2019 :

| SUBVENTIONS | SOUS-TOTAL | 218 357 € |
|--------------------|---|------------------|
| ETAT | CGET | 9 250 € |
| | FONJEP | 7 107 € |
| | DRAC | 44 000 € |
| REGION | POLITIQUE DE LA VILLE | 34 000 € |
| | AIDE A LA MANIFESTATION | 5 000 € |
| DEPARTEMENT | SCENE D'ETE | 8 000 € |
| | FONCTIONNEMENT VIE ARTISTIQUE | 15 000 € |
| | FONCTIONNEMENT DEV. SOCIAL | 6 000 € |
| METROPOLE | BORDEAUX METROPOLE- co-développement Festival Chahuts | 35 000 € |
| VILLE | VILLE DE BORDEAUX DGAC | 39 000 € |
| | VILLE DE BORDEAUX DSU / Innovation sociale | 16 000 € |

| APPELS A PROJET | SOUS-TOTAL | 39 500 € |
|------------------------|---|-----------------|
| ETAT | FONDS DE DEV. DE LA VIE ASSOCIATIVE | 1 500 € |
| | DRAC Education artistique et culturelle | 16 200 € |
| DEPARTEMENT | CONSEIL DEPARTEMENTAL ITINERAIRES JEUNES | 1 500 € |
| | CONSEIL DEPARTEMENTAL Plan Local Dév. Social | 4 000 € |
| VILLE | VILLE DE BORDEAUX Aide à la création + saison liberté | 12 500 € |
| | VILLE DE BORDEAUX FIL | 3 800 € |

Par ailleurs est joint en **Annexe 3** le montant prévisionnel des engagements financiers des différents partenaires, pour l'année 2020, listés dans le budget prévisionnel de l'association. Chaque année, le budget prévisionnel sera annexé aux présentes, pendant toute la durée d'exécution de la présente convention.

ARTICLE 8– OBLIGATIONS DIVERSES

Chahuts s'engage à prévenir les partenaires publics par lettre recommandée avec accusé de réception, de tout événement d'importance susceptible de venir altérer le fonctionnement ou les orientations de la structure et le principe de l'intervention publique, tel qu'il a été écrit dans la convention : difficultés financières importantes susceptibles d'entraîner une cessation des paiements, ouverture d'une procédure collective, cessation d'activité, changement de l'équipe dirigeante.

ARTICLE 9 - DUREE DE LA CONVENTION, DENONCIATION ET RESILIATION

La présente convention d'objectifs est valable pour 4 ans (2020-2023). Elle pourra être dénoncée par l'un des co-signataires après préavis de six mois signifiés par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

Tout retrait d'un co-signataire devra être précédé d'une réunion de concertation avec l'ensemble des signataires.

En cas de litige, le Tribunal administratif de Bordeaux peut être saisi par l'une ou l'autre partie.

Fait en six exemplaires originaux

A _____, le

Le Président de l'association Chahuts

A _____, le

Le Directeur Régional des Affaires Culturelles

A _____, le

Le Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

A _____, le

Le Président du Conseil Départemental de la Gironde

A _____, le

Le Président de Bordeaux Métropole

A _____, le

Le Maire de la Commune de Bordeaux

ANNEXE 1

Le Comité de pilotage de Chahuts se compose comme suit* :

Etat :

Mme Véronique BLONDEL, Déléguée du Préfet en Gironde

Mme Gwenaëlle GROUSSARD, Conseillère Théâtre, Cirque, Arts de la rue à la DRAC Nouvelle- Aquitaine

Mme Sylvie MINVIELLE, Conseillère politique de la ville, publics spécifiques, multimédia, mécénat à la DRAC Nouvelle-Aquitaine

Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

Mme Nathalie LANZI, Vice-présidente Jeunesse Culture Sport et patrimoine

Mme Naïma CHARAI, déléguée à l'Égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations et solidarité

Mr Frédéric VILCOCOQ, Conseiller culture et économie créative auprès du Président

Nathalie LEURET, Directrice adjointe Culture et Patrimoine, site de Bordeaux.

Conseil Départemental de la Gironde :

Mme Michelle LACOSTE, Présidente de la commission Culture

Mme Clara AZEVEDO, Membre de la commission Culture

Mme Martine JARDINÉ, Vice Présidente de l'habitat, du logement et du développement social.

Mme Hélène FRIBOURG, Directrice de la Culture

Mme Patricia PARISI, Coordination générale des "Scènes d'été en Gironde"

Mme Laurence MURET, Coordinatrice de l'équipe des chargé(e)s de mission Développement social.

Bordeaux Métropole :

M. Michel HERITIE, Conseiller délégué au Soutien à la programmation culturelle sur les territoires, maire d'Ambarès-et-Lagrave

Mme Clotilde PASCAUD, Chef de projets culturels, Service ingénierie sportive et artistique métropolitaine / Direction générale Valorisation du territoire

Ville de Bordeaux :

M. Fabien ROBERT, 1er adjoint au maire chargé de la culture, de l'administration générale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mme Alexandra SIARRI, 2e adjointe au maire chargée de la Ville de demain, cohésion sociale et territoriale

Mme Claire ANDRIES, Directrice DGAC

M. Lilian SALY, Direction de la création artistique et du patrimoine

M. Stéphane DANIEL, Chargé mission arts de la scène, arts de la piste

Mme Matthieu DELIEGE, Coordinatrice du Pacte de cohésion sociale /DSU

Chahuts :

M. François POUTHIER, Président

Mme Elisabeth SANSON, Directrice

Mme Corina AIRINEI, Administratrice

Mme Audrey BRISSE, Chargée d'action culturelle

* liste nominative à jour au moment de la signature de la présente convention, qui peut être amenée à évoluer

| CHARGES | FRAIS GENERAUX | FESTIVAL | FABRIQUE | TOTAL |
|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|
| 60 - Achats | 18 € | 45 054 € | 32 372 € | 77 444 € |
| Prestat bns art ét iques | 0 € | 26 000 € | 30 500 € | 56 500 € |
| Achats stockés (eau, énergie) | 18 € | 165 € | 122 € | 305 € |
| Achats non stockés (fournitures et petit matériel) | 0 € | 3 411 € | 1 750 € | 5 161 € |
| Marchandises | 0 € | 15 478 € | 0 € | 15 478 € |
| 61 - Services extérieurs | 1 314 € | 21 135 € | 3 749 € | 26 198 € |
| Achat prestat bns | 900 € | 12 100 € | 1 600 € | 14 600 € |
| Locat bns | 360 € | 7 748 € | 1 788 € | 9 896 € |
| Entret èn et réparat èn | 6 € | 58 € | 43 € | 108 € |
| Assurance | 48 € | 1 229 € | 317 € | 1 594 € |
| 62 - Autres services extérieurs | 5 931 € | 24 315 € | 7 169 € | 37 415 € |
| Rémunérat bns intermédiaires | 3 811 € | 1 905 € | 635 € | 6 351 € |
| Publicité et impressions / stands salon | 0 € | 14 704 € | 4 000 € | 18 704 € |
| Déplacements missions | 800 € | 6 020 € | 2 010 € | 8 830 € |
| Frais postaux et de télécommunicat èn | 780 € | 624 € | 156 € | 1 560 € |
| Services bancaires | 500 € | 700 € | 100 € | 1 300 € |
| Autres services | 40 € | 362 € | 268 € | 670 € |
| 63 - Impôts et taxes | 1 400 € | 400 € | 200 € | 2 000 € |
| Autres impôts et frais format èn | 1 400 € | 400 € | 200 € | 2 000 € |
| 64 - Charges de personnel | 15 219 € | 75 398 € | 77 564 € | 168 181 € |
| Rémunérat èn brute permanents | 11 328 € | 39 545 € | 56 573 € | 107 447 € |
| Rémunérat bns intermit ènts | 67 € | 9 310 € | 1 075 € | 10 452 € |
| Charges sociales permanents | 3 785 € | 12 864 € | 18 484 € | 35 133 € |
| Charges sociales intermit ènts | 39 € | 5 946 € | 621 € | 6 605 € |
| Autres charges personnel | 0 € | 7 734 € | 810 € | 8 544 € |
| 65 - Autres charges de gestion | 0 € | 2 600 € | 0 € | 2 600 € |
| 66 - Charges financières | 600 € | 0 € | 0 € | 600 € |
| 67 - Charges exceptionnelles | 200 € | 6 404 € | 3 580 € | 10 184 € |
| 68 - Dot amortissements | 3 300 € | 0 € | 0 € | 3 300 € |
| Dotat ion aux amortissements | 1 800 € | 0 € | 0 € | 1 800 € |
| Dotat ion aux provisions | 1 500 € | 0 € | 0 € | 1 500 € |
| TOTAUX | 27 982 € | 175 307 € | 124 634 € | 327 923 € |

| PRODUITS | TOTAL |
|---|------------------|
| 70 - Ventes et prestations | 25 415 € |
| Billetterie | 3 645 € |
| Ventes | 14 190 € |
| Autres prestations/ Coproductions | 7 580 € |
| Produits annexes | 0 € |
| 74 - Subventions | 297 957 € |
| CGET | 9 250 € |
| Fonjep | 7 107 € |
| | |
| Drac Aquitaine festival, résidences, médiation | 44 000 € |
| Drac Aquitaine EAC | 12 600 € |
| | |
| Région Aquitaine Politique de la Ville | 34 000 € |
| Région Aquitaine Culture | 5 000 € |
| Région Egalité | 12 000 € |
| | |
| Conseil Départemental Gironde Scènes d'été | 8 000 € |
| Conseil Départemental Gironde Vie littéraire FG | 15 000 € |
| Conseil Départemental PLDS + Fonctionnement | 10 000 € |
| Conseil Départemental Itinéraires Jeunes | 1 500 € |
| | |
| Bordeaux Métropole | 35 000 € |
| | |
| Ville de Bordeaux DGAC festival | 41 000 € |
| Ville de Bordeaux DSU | 11 000 € |
| Ville de Bordeaux Contrat de Ville | 5 000 € |
| Ville de Bordeaux Aide à la production | 12 000 € |
| Ville de Bordeaux FIL St Michel + autre QPV | 2 000 € |
| | |
| Autres soutiens publics potentiels | |
| IDDAC | 7 000 € |
| OARA | 7 000 € |
| | |
| Autres soutiens privés potentiels | |
| Coligny | 2 000 € |
| Aquitanis | 5 000 € |
| Archipel des utopies | 5 000 € |
| Fondation de France | 5 000 € |
| BNP Banlieues | 2 500 € |
| | |
| 75 - Autres produits de gestion | 151 € |
| Cotisations | 151 € |
| 76 - Produits financiers | 0 € |
| 77 - Produits exceptionnels | 0 € |
| 78 - Reprise s/provisions | 4 400 € |
| Reprise fonds dédiés et produits constatés d'avance | 4 400 € |
| 79 - Transferts de charges | 0 € |
| TOTAUX | 327 923 € |